



COMPTE D'ÉPARGNE I-PLUS WELCOME

1/9/2009

1. Frais de gestion

Ouverture : 0 EUR

Clôture : 0 EUR

Indemnité de gestion annuelle : 0 EUR

2. Taux créditeur (sur base annuelle)

		Solde < 15.000 EUR ⁽¹⁾	Solde >= 15.000 EUR <= 500.000 EUR ⁽¹⁾	Solde > 500.000 EUR ⁽¹⁾
Période 1 ⁽²⁾	Taux de base	0,50%	2,40%	2,25%
	Prime de fidélité	0,75%	0,75%	0,75%
Période 2	Taux de base	0,50%	1,50%	
	Prime de fidélité	0,50%	0,50%	

Période 1 : débute le jour civil suivant le tout premier versement sur le compte et dure exactement 6 mois.

Période 2 : débute après l'expiration de la période 1 et est à durée indéterminée.

(1) Taux de base applicable sur le solde complet du compte.

(2) Action temporaire du 1.9.2009 au 31.10.2009, sauf clôture anticipée. Document d'information relatif aux modalités de fonctionnement du compte d'épargne réglementé I-Plus Welcome disponible auprès de votre agent bancaire AXA.

3. Octroi d'intérêts

Taux de base :

Octroi d'intérêts lors du versement : à partir du jour calendrier suivant le versement

Octroi d'intérêts lors du retrait : jusque et y compris le jour calendrier qui précède le retrait

Garantie : le taux de base applicable à la date du tout premier versement est garanti pendant les 6 mois, pour autant qu'il ne dépasse pas le taux de base légalement autorisé.

Prime de fidélité :

Période de valeur : voir le point 4.

4. Modalités clés prime de fidélité

- Période de détention minimale pour acquérir la prime : 12 mois complets consécutifs à compter du jour civil suivant la date de l'opération.
- Période sur laquelle la prime est calculée : 12 mois complets consécutifs à compter du jour civil suivant la date de l'opération.
- Garantie de prime : la prime de fidélité applicable à la date du premier versement est valable pour tous les versements effectués durant les 6 premiers mois. Pour les versements effectués au-delà de cette période, la prime de fidélité de la période 2 entre en vigueur à la date du versement. La prime de fidélité est garantie pendant toute la période où s'effectue le calcul de la prime.
- Date de distribution des intérêts acquis : 31 décembre ou lors du décompte complet, pour autant qu'ils soient acquis.

5. Assurance (facultatif - décompte annuel au 31/12 pour l'année écoulée)

Assurance accident : 3,10 EUR

6. Courrier (décompte annuel au 31/12)

Extraits de compte

- via SelfService et/ou Homebanking
- envoyés à votre domicile

Gratuit (option valable uniquement si vous êtes titulaire d'un compte à vue assorti d'une carte bancaire auprès d'AXA Banque)
1 EUR forfait annuel + frais de port